La Brède ■ Montesquieu

Vous me parleriez de toute l'Europe, moi je vous parlerais de mon village de La Brède.

Ville de La Brède

Actualités d'Octobre 2011

Édito

Après le lancement des consultations et études pour la création d'un jardin public et d'une halle polyvalente sur le Pré de l'Espérance, les études architecturales et techniques en cours pour la rénovation de la salle des fêtes et l'extension de l'école primaire, les travaux programmés de restauration des vestiaires du gymnase et de réparation des chapiteaux de l'église, c'est un nouveau grand projet que le dernier Conseil Municipal a décidé de lancer : le pont de la ZAC de Filleau.

Destiné à désenclaver le nouveau quartier de la ZAC et à le relier aux quartiers nord de la Commune, cet ouvrage de franchissement du Saucats sera construit dans le prolongement de l'Avenue de Viana pour rejoindre l'Allée des Lettres persanes en contrebas du Chemin Fouchet : un nouveau giratoire sera aménagé pour rationaliser ce nouveau carrefour.

Ce pont permettra également de réduire la circulation en centre bourg en offrant un parcours alternatif aux riverains de ces quartiers.

Ce nouvel équipement, dont la conception doit être lancée dans les prochaines semaines, devrait comporter une voie à double sens, et un ou des trottoirs faisant office de piste multifonctions (usage par les piétons et cyclistes).

Si l'on rajoute à cette liste le programme de sécurisation et de réfection de la voirie, adopté lors de la même séance du Conseil Municipal et présenté dans ce bulletin, c'est un ensemble cohérent d'opérations d'investissement qui est aujourd'hui sur les rails et sera concrétisé tout au long de l'année à venir.

Bâtonnier Michel Dufranc
Maire de La Brède

Programme de voirie

La sécurité avant tout !

Le Conseil Municipal du 21 septembre a adopté à la majorité moins six abstentions le programme des travaux de voirie à lancer dans les prochains mois.

La priorité de ce programme répond aux préoccupations exprimées par de nombreux brédois concernant la sécurité routière, en particulier le nécessaire ralentissement des véhicules sur les axes majeurs de la commune.

Installation de ralentisseurs
Avenue de l'Esprit des Lois, devant l'école primaire

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de mettre l'accent sur la sécurisation des endroits les plus dangereux par l'**installation de ralentisseurs**, sous la forme de plateaux ou de coussins berlinois : ce sera le cas par exemple sur l'**avenue de la Sauque** (à proximité du Lycée et des zones urbanisées), sur l'**avenue de l'Esprit des lois** devant l'école primaire, mais aussi près du carrefour du **chemin de Perthus et du Moulin d'Augey**.

Il en va de même dans le **centre bourg où une zone limitée à 30 km/h** sera mise en place depuis le giratoire de l'allée de la Gare jusqu'au bout de la rue Latapie : des coussins berlinois seront installés afin de sécuriser les passages pour piétons.

Le programme adopté prévoit également la **réfection du chemin de la Girotte** depuis l'avenue Bellevue jusqu'au chemin de la Chicane (850 m) mais aussi la **création de trottoirs le long de la rue des Templiers** et le **goudronnage des chemins du Sablot et des Pompiers**, travaux qui seront engagés à la suite de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques prévus dans ce secteur.

Ce sont donc plus de 200 000 € qui seront investis par la Commune pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la route et de ses abords.

Création de trottoirs rue des Templiers

Jeunesse

Accueil de loisirs «les Marmottes» :

De la magie au programme des vacances d'octobre

L'accueil de loisirs municipal « Les Marmottes » ouvrira **du lundi 24 au lundi 31 octobre 2011** et proposera des activités sur le thème de « LA MAGIE » dans les locaux des établissements scolaires.

Accueil des enfants à l'école maternelle de 7h30 à 9h30 et le soir de 17h00 à 18h30. Pendant la journée, les enfants sont répartis par groupe d'âge et les 6/11 ans rejoignent leurs salles d'activités situées à l'école primaire.

Les réservations s'effectuent en Mairie du 3 au 12 octobre inclus. Le nombre de places est limité, si votre enfant est sur liste d'attente, vous serez informés au plus tard le jeudi 13 octobre.

Le programme des activités sera téléchargeable sur le site de la commune à partir du 17 octobre.

L'accueil périscolaire ou le temps des loisirs :

- C'est un **mode de garde qui fonctionne de 7h15 à 8h35 et de 16h40 à 18h30 ainsi qu'entre 12h et 13h30** et qui s'adresse en priorité aux enfants dont les parents travaillent.
- C'est un **goûter collectif fourni par la Mairie** et partagé de 16h40 à 17h00.
- C'est une **équipe d'animation qualifiée** qui encadre les enfants de **3 à 12 ans**.
- C'est une **multitude d'activités proposées** : jeux dirigés, activités manuelles, jeux libres sous surveillance, dans la cour ou à l'intérieur, mais aussi le multisports, le multiculturel et l'étude surveillée.

Plus d'informations, rendez-vous sur le site de la Mairie de La Brède ou auprès de :
- Fabienne CONSTANTIN, directrice de l'accueil périscolaire primaire - 05 56 20 28 78
- Bélinda GELLY, directrice de l'accueil périscolaire maternel - 05 56 78 47 52

Les premiers chiffres de septembre sur les accueils périscolaires :
- c'est 50 enfants en moyenne accueillis le matin et 74 le soir au primaire
- c'est 18 enfants le matin et 36 le soir à la maternelle

Urbanisme

Formalités à remplir pour vos travaux de construction

Vous désirez entreprendre des travaux ou implanter une construction ?
Préalablement, vous devez vous informer des règles d'urbanisme de la zone du Plan Local d'Urbanisme où est situé le projet et des démarches administratives à engager auprès du Service Urbanisme de la Mairie. Deux documents principaux sont exigés :

La déclaration préalable (DP) :
Cette formalité concerne les travaux exemptés de permis de construire. Elle doit être accomplie avant la réalisation des travaux : clôture, piscine non couverte, abri de jardin, modification de façade, extension inférieure à 20 m² de Surface Hors d'Œuvre Brute (SHOB, c'est la surface de tous les planchers d'une construction y compris les murs à laquelle s'ajoutent des surfaces dites non habitables)

Le permis de construire (PCMI) :
Cette autorisation est délivrée par le maire avant toute construction nouvelle ou modification d'une construction existante : extension de plus de 20 m² de SHOB, surélévation, création de niveaux supplémentaires à l'intérieur du volume existant, piscine couverte, changement de destination des constructions (habitation en bureau, en commerce,...) modification substantielle de l'aspect extérieur.

À noter : il existe d'autres formulaires pour les situations spécifiques (permis d'aménager ou de démolir, autorisation de voirie,...).
Pour tous renseignements, contacter le Service Urbanisme au 05 57 97 18 59.
Permanence : mardi 15h-17h30 - vendredi 9h-12h

Retour sur...

Montesquieu, Nous et... les Lettres persanes !

Intervention de Michel Dufranc

Organisées par la Municipalité, les journées du patrimoine avaient cette année pour thème « le Voyage ». Coïncidence, à La Brède, nous fêtions le 290e anniversaire des « Lettres persanes » et la programmation 2011 avait un parfum d'exotisme :

Catherine VOLPIHAC AUGER, présidente de la Société Montesquieu et membre de la Fondation Jacqueline de Chabannes a présenté au public l'histoire des « manuscrits » des Lettres persanes, précédent la brillante causerie de Laëtitia Perret, professeur à l'IUFM de Poitiers.

Elle a fait découvrir au public la place des « Lettres persanes » dans les manuels scolaires de l'époque napoléonienne à nos jours.

Remise du prix littéraire à Françoise Pitt Rivers

Malgré une météo un peu délicate, la troupe du Théâtre Masqué a proposé une lecture décoiffante du roman épistolaire.
Enfin un public nombreux s'est rassemblé autour de l'ensemble « Les Caractères » pour un voyage qui mêlait musique baroque, chants et danses du XVIIIe.

Soulignons aussi l'originalité du « musée en plein air » où l'historienne d'art Stéphanie Trouvé a commenté quelques tableaux de cette époque.

Le Château en lumière

10e Rencontres de la vie associative

Samedi 10 septembre
Les activités proposées par les associations pour l'année 2011/2012 ont intéressé de nombreux brédois.

Les rendez-vous d'Octobre

15 & 16 Octobre 2011 de 10h à 19h : Week-End Portes Ouvertes en Graves

LA MAGIE DU VIN

Une magie toute naturelle... Le sucre se transforme progressivement en alcool, la matière s'enrichit et se façonne, les arômes naissent et évoluent, la convivialité s'installe. Magie du Vin ! 73 châteaux des Graves ouvrent leurs portes, et la magie opère...

Plus d'infos sur www.vinsdegraves.com

30 octobre 2011 Croisière des bons vins

Dimanche 30 octobre, les Galopins Brédois vous invitent à la 10e édition de la Croisière des Bons Vins.

Au programme : 2 courses de 6,6 km et 17 km dont le départ est donné à 10h devant l'entrée du stade André Mabille (avenue de la Sauque).

Traversée de 8 propriétés viticoles avec dégustation de crus locaux.

Une randonnée de 11 km est également organisée avec un départ à 9h30.

Restauration sur place organisée par le Comité des Fêtes.

Renseignements et inscriptions en ligne **http://www.lesgalopinsbredois.com**

Breves

Collecte des déchets verts et encombrants

Mardi 18/10 pour les déchets verts
Jeudi 20/10 pour les encombrants

Inscriptions avant 16 h (veille de la collecte), déchets verts limités à 1m³ par foyer
- téléphone (appel gratuit) : 0 805 020 002
- internet :
dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com et encombrants.montesquieu@groupenicollin.com
Plus d'infos sur www.cc-montesquieu.fr

Facilitez la collecte des déchets !
Les camions de collecte ont parfois beaucoup de difficultés à passer et manœuvrer afin d'effectuer leur travail dans les meilleures conditions, notamment dans les lotissements.
Il est impératif de veiller au bon respect des règles d'utilisation de la voirie publique concernant le stationnement de véhicules sur les trottoirs.

Zone Bleue

Depuis quelques mois, les usagers ont pu expérimenter la nouvelle zone bleue de la Place Saint Jean d'Etampes. Cet espace de stationnement est gratuit mais limité dans la durée à 1h30. Il est géré par un disque horaire obligatoire sur ce périmètre.

Ce mode de stationnement permet de conserver le dynamisme et l'attractivité du Centre Ville en le libérant des voitures ventouses qui accaparent les emplacements situés à proximité des commerces. Les disques sont fournis gratuitement par la Mairie.

Le non respect des dispositions suivantes entraîne une contravention de première classe de 17 €.

Horaires de la Zone Bleue : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h, excepté les jours fériés et au mois d'août.

Aide à domicile

Le CCAS est là pour vous

Vous ne pouvez plus ou avez des difficultés à effectuer certaines tâches quotidiennes... Le service d'aide à domicile du CCAS de La Brède est à votre disposition.

L'intervention d'une aide à domicile peut être nécessaire pour :
- l'entretien courant de votre logement
- les courses
- le repassage
- l'aide à la préparation des repas
- l'accompagnement à l'extérieur.

Préparation des repas par le Service de restauration scolaire

Le coût de l'aide ménagère est réparti entre votre caisse de retraite, ou le Conseil Général si vous bénéficiez de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), **et votre participation personnelle** qui est modulée en fonction de vos ressources. En effet, votre caisse de retraite principale (celle à laquelle vous avez cotisé le plus grand nombre de trimestres) prend en charge la majeure partie du coût.

Si vous dépassez le plafond des ressources, vous bénéficierez du tarif fixé par le CCAS soit 14 € de l'heure. Les sommes dépensées au titre de l'aide à domicile sont déductibles des impôts ; un justificatif fiscal vous sera alors délivré en fin d'année.

Le service social vous accompagne dans toutes vos démarches auprès des différentes caisses de retraite.

Le CCAS propose aussi le **portage à domicile d'un repas chaud du lundi au vendredi midi.**
Son coût est de 3,90 € pour une personne non imposable et 5,45€ pour une personne imposable.

Pour toute information, **contactez le CCAS au 05 57 97 76 92.**

Tribunes Libres

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, un espace de libre expression est réservé aux différents groupes politiques, dans les communes de plus de 3 500 habitants.

La Brède Ensemble

Les élus de la majorité qui siègent à la Communauté de Communes ont pour vocation première de représenter les intérêts de La Brède au sein de cette structure intercommunale dont les compétences ne cessent de s'étendre. En 2010, cette dernière a récupéré la compétence Petite Enfance assurant ainsi la gestion des crèches du canton, notamment l'attribution des places au sein de ces structures dont certaines, contrairement à La Brède, n'ont vu le jour qu'au moment du transfert !

Lors des discussions préalables, les élus de La Brède avaient clairement émis des réserves sur cette compétence, considérant que, outre le coût très important pour la CCM, cette gestion contraignait les familles brédoises à emmener leurs enfants dans une crèche voisine !

Nous constatons que nous avions raison ! En effet, les commissions d'attributions sont assurées de manière anonyme, selon des critères qui excluent la proximité géographique, ce qui tend à léser les brédois qui bénéficiaient de ce service sur place depuis 13 ans ! Par ailleurs force est de constater que depuis le transfert, les directrice et directrice-adjointe, qui nous avaient donné toute satisfaction, ont quitté la structure ...

La Brède aux citoyens

L'école maternelle agrandie ? Le projet initial était une salle pour une classe de maternelle et une pour la garderie et le centre de loisirs. Cette répartition équitable a fait l'unanimité en commission et en conseil d'école. Nous l'avons défendue. C'était une décision de bon sens.

Mais cet été, M. le Maire en décide autrement : pas de classe maternelle dans cette extension !

Pourtant, suite aux travaux (350.000 €), la classe des 4-5 ans se retrouve assombrie. Pourquoi les enfants passeraient-ils la journée sous la lumière électrique alors que des salles ont été bâties et conçues pour eux ?

laplante • www.laplante.fr • Tél.: 05 56 97 15 05

Bulletin d'informations de la Commune de La Brède
Directeur de publication : Michel Dufranc • Rédaction : Service communication • Photos : Mairie • Impression : Laplante à Mérignac • Tirage à 1700 exemplaires
Document imprimé avec des encres à base végétale, sur du papier issu de bois de forêts gérés durablement • Ne pas jeter sur la voie publique • Dépôt légal à parution
Mairie de La Brède : 1, place Saint-Jean-d'Étampes - BP 30047 - 33652 La Brède Cedex • Tél. : 05 57 97 18 58 - Fax : 05 57 97 18 50
Courriel : contact@labrede-montesquieu.com • Site web : www.labrede-montesquieu.fr